

# LES ECHOS DU "PUY"



Commune de Lepuix n°49

MAI 2025

## LE MOT DU MAIRE

### Carte scolaire dans le Territoire de Belfort.

Fin février Mme Mariane Tanzi Directrice Académique de l'Éducation Nationale (DASEN) a organisé une réunion avec des élus de Lepuix, d'Auxelles-Bas et d'Auxelles-Haut. A cette occasion elle nous a informé qu'en raison des prévisions d'effectifs nos écoles entraînent dans le **champ d'étude** au titre de retraits d'emplois : 1 pour Lepuix, 2 pour le RPI des deux Auxelles, mais que les décisions définitives n'étaient pas encore arrêtées.

Néanmoins nous avons bien compris que les retraits d'emplois seraient actés à l'issue du conseil départemental de l'éducation nationale. Cette instance, réunie le 27 mars, apparemment sans opposition du Département et de la communauté de communes des Vosges du Sud, a validé la proposition de la DASEN.

Tous les arguments avancés par les communes pour éviter les retraits d'emplois, notamment classement en communes de montagne ont été balayés en raison de l'absence d'isolement et de contraintes de transport.

Il est regrettable que deux logiques s'opposent. L'éducation nationale retient plusieurs critères déterminant tel le contexte social des écoles basé sur les professions et les catégories socio-professionnelles des habitants, l'indice de positionnement social... et des effectifs prévisionnels. Pour les élus l'attractivité d'un territoire doit prévaloir afin d'attirer de nouveaux habitants ou éviter d'en perdre.

Force est de constater des situations différentes. Pour les Auxelles c'est la disparition pure et simple de leurs écoles alors que pour Lepuix il s'agit d'un retrait d'emploi qui imposerait de répartir 69 élèves en 3 classes de 23.

Nous voulons encore croire que d'autres solutions pourraient être retenues. Par exemple maintenir une école à Auxelles-Bas à plusieurs niveaux avec inscription des enfants de grande section de maternelle (3) et de cours préparatoire (6) à Lepuix.

Mais si l'Académie maintenait la décision de supprimer les écoles d'Auxelles il conviendra d'organiser l'accueil des 30 élèves du RPI des deux Auxelles dans les écoles de Lepuix et-ou Giromagny. Lors de la réunion du 10 avril j'ai avancé que la meilleure solution voudrait qu'ils soient accueillis à Lepuix car beaucoup connaissent l'école pour avoir fréquenté pendant 2 ans les classes maternelles et que les quelques hectomètres séparant les écoles des Auxelles de celles de Lepuix et Giromagny n'est à mon sens pas un argument pertinent. Dans ce cas il n'y aurait pas de retrait d'emploi dans notre école primaire.

J'estime qu'un moratoire d'une année serait préférable car il permettrait d'organiser au mieux la future carte scolaire et l'accueil des élèves.

*Le Maire*  
*Daniel ROTH*

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2025**

Il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

**1 : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ième</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial**

Mme Maëlle Guery qui est adjoint administratif territorial 7ème échelon peut bénéficier d'un grade d'avancement d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1er mars 2025. Pour ce faire il nécessaire de créer le poste par délibération.

*Monsieur le Maire souligne le mérite de Mme Guery qui réalise parfaitement les tâches qui lui sont confiées et donne satisfaction aussi bien à LEPUIX qu'à AUXELLES-HAUT où elle partage son temps de travail.*

Il propose donc de créer ce poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ième</sup> classe et par voie de conséquence de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial qu'elle occupe actuellement au 1<sup>er</sup> mars.

**Cette délibération est validée à l'unanimité.**

**2 : Accord de la commune pour l'adhésion de la communauté de communes à l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs (EPTB)**

Dans le cadre de la gouvernance de l'eau à l'échelle du SAGE Allan, il a été proposé aux 6 EPCI du bassin d'adhérer à l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs. La communauté de communes des Vosges du Sud a délibéré à l'unanimité pour cette adhésion. Elle ne peut se concrétiser qu'après délibération conforme des communes membres.

L'EPTB Saône et Doubs a pour objet de faciliter la prévention des inondations, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

**Cette délibération est validée à l'unanimité.**

**3 : Contrôle des agrés**

Il y a 6 ans la commune a confié par convention au Centre de Gestion le soin des contrôles de nos équipements sportifs et de loisirs. La convention arrivant à son terme il nous est proposé de renouveler la convention pour une durée de 3 ans expressément renouvelable. Les tarifs inchangés, sont de 25 € par agrés et de 50 € par aire de jeux. Monsieur le Maire précise que ces contrôles doivent être réalisés par une personne compétente et qu'au sein de la commune nous n'avons pas de personne avec ces compétences.

Concernant la périodicité des contrôles, Jean-Bernard MARSOT précise qu'il y a un contrôle visuel tous les ans et un contrôle technique tous les 2 ans pour certaines installations.

Le contrôleur du Centre de Gestion voit des choses que la Commune ne repère pas forcément : comme pour l'aire de jeux, il n'y avait pas le bon niveau de copeaux. La Commune n'aurait sans doute pas vu le problème sans ce contrôle du Centre de Gestion.

**Cette délibération est validée à l'unanimité.**

**4 : Réforme des redevances des Agences de l'eau et tarifs de l'eau (complément)**

Cette réforme inscrite dans la loi de finances pour 2024 a pour objectif rééquilibrer progressivement l'origine des contributions. Jusqu'en 2024 les usagers étaient assujettis à une taxe pour prélèvement de la ressource en eau 0,191 par m3 et à une redevance de lutte contre la pollution domestique de 0,29 par m3.

A compter du 1er janvier 2025 les abonnés au service de l'eau seront assujettis à la redevance sur la consommation d'eau potable de 0,43 par m3, à une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable de 0,01 par m3 et à une redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de 0,14 par m3.

Le prix de l'eau se décompose donc comme suit pour cette année 2025 :

EAU PRIX HORS TAXE par m <sup>3</sup> (part Service des Eaux de la Commune)	<b>1.00 €</b>
CONSOMMATION EAU POTABLE par m <sup>3</sup> (part Agence de l'Eau)	<b>0.43 €</b>
PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE par m <sup>3</sup> (part Agence de l'Eau)	<b>0.01 €</b>
PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU par m <sup>3</sup> (part Agence de l'Eau)	<b>0.14 €</b>
MONTANT ANNUEL ABONNEMENT Forfait (part Service des Eaux de la Commune)	<b>18.00 €</b>

**Cette délibération est validée à l'unanimité.**

**5 : Vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) et de l'affectation des résultats**

Monsieur le Maire souligne que c'est une nouveauté par rapport aux années antérieures. Au par avant il était nécessaire d'approuver le compte de gestion du comptable puis le compte administratif de la commune pour chacun des budgets communaux.

Désormais pour chacun des budgets, est présenté un Compte Financier Unique (CFU) lequel retrace la comptabilité du comptable et celle de la commune laquelle doit être concordante.

**COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET GENERAL 2024**

L'excédent budgétaire avec les restes à réaliser s'établit à **631 033 €**.

**Section de fonctionnement**

Excédent de fonctionnement : 542 731 € qui correspond à 16 mois de dépenses réelles précise Monsieur le Maire. L'épargne brute disponible pour financer les investissements ressort à 255 185 €.

Cet excédent de fonctionnement sera affecté au budget 2025 en excédent de fonctionnement reporté.

Monsieur le Maire précise que tous les chapitres sont en moindre dépense par rapport aux prévisions.

Dépenses réelles de fonctionnement : 399 509 €

Recettes réelles de fonctionnement : 654 694 €

**Section d'investissement**

Excédent budgétaire d'investissement : 152 675 € ramené à 108 302 € avec les restes à réaliser.

Cet excédent budgétaire d'investissement sera reporté au budget 2025 en solde positif d'investissement reporté.

La dette restant due fin 2024 es de 568 630 € soit 501 € par habitant.

**COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET EAU 2024**

Le solde budgétaire avec les restes à réaliser s'établit à 58 880 €

**Section d'exploitation**

Excédent d'exploitation : 2 751 €. Il sera affecté au budget 2025.

Recettes réelles d'exploitation : 46 510 €

**Section d'investissement :**

Déficit budgétaire d'investissement : 21 113 € mais excédent de 56 129 € avec les restes à réaliser. Ce déficit budgétaire d'investissement sera affecté au budget 2025 en résultat déficitaire de l'exercice précédent.

Dépenses d'équipement : 34 397 € mais 171 919 € avec les restes à réaliser (travaux sur le réseau d'eau).

Recettes d'investissement : 84 675 € mais 299 437 € avec les restes à réaliser de subventions et d'emprunt.

Travaux importants à réaliser et engagés sont les travaux rue de Belfort.

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET FORET 2024

L'excédent budgétaire avec les restes à réaliser s'établit à 31 646 €.

Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement : 39 031 €. Il sera affecté au budget 2025 en résultat de fonctionnement reporté pour 31 531 et en excédent de fonctionnement capitalisé pour 7 500 €

Dépenses réelles de fonctionnement : 23 981 €.

Recettes réelles de fonctionnement : 51 316 € dont 48 846 € de coupes de bois.

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 1 532 € et 8 894 € avec les restes à réaliser. (Les ilots d'avenir sont à finaliser cette année).

Recettes d'investissement : subvention d'investissement : 2 500 € en restes à réaliser.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE 2024

L'excédent budgétaire avec les restes à réaliser s'établit à 3 399 €.

Section d'exploitation : excédent 3 399 € qui sera affecté au budget 2025.

Section d'investissement : 0 avec 50 000 € de restes à réaliser en dépenses.

Monsieur le Maire rappelle que le but de ses installations est de produire plus que de consommer.

Dès l'an prochain les bâtiments communaux doivent devenir autonomes. M. le Maire souligne que la Commune est précurseur dans le domaine tout comme elle l'a été lors du passage aux luminaires de type LED et pour l'extinction des lumières en pleine nuit pour l'éclairage public.

**Les 4 CFU des 4 budgets communaux sont approuvés à l'unanimité hors la voix de M. le Maire qui conformément à la règle se retire pour le vote.**

6 : Demande de subvention de l'Ecole Primaire pour l'organisation d'une classe verte

L'école primaire projette d'organiser une classe découverte montagne à Fresse sur Moselle du 26 au 28 mai 2025 qui concernera les 73 élèves des classes maternelles et élémentaires. Le coût total du séjour (pension complète, activités, visites... est de 11 023,50 soit 151,01 € par élève.

Monsieur le Maire souligne cette initiative et propose d'allouer une subvention de 900 € (identique à celle votée pour les voyages scolaires du collège Val de Rosemont).

Il est proposé par plusieurs élus d'arrondir cette subvention à 1 000,00 €.

En conséquence, **à l'unanimité, il est voté cette subvention de 1 000,00 €** qui sera versée à la coopérative scolaire pour aider les familles à financer ce voyage.

En 2024 :

- ♦ 18 jeunes diplômés ont été récompensés pour un montant total de 862€.
- ♦ 3 jeunes ont bénéficié de l'aide à la mobilité ou bourse au permis de conduire pour un montant de 900€
- ♦ 50 cartes jeunes ont été distribuées pour un montant de 500€
- ♦ 51 Pass'sport et culture ont été remis pour un montant de 765€

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025**

Il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

**1 : Taux fiscaux 2025**

Sans augmentation des taux fiscaux, le produit attendu est de 208 233 € en 2025 contre 205 717 en 2024.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Compte-tenu du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux au même niveau qu'en 2024 comme suit :

**Taxe d'habitation : 4.55 %**  
**Taxe foncière (bâti) : 24,73 %**  
**Taxe foncière (non bâti) : 57.88 %.**

**Cette délibération est validée à l'unanimité.**

**2 : Vote du budget général**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 de la commune arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1.036.031,90 €	Recettes de fonctionnement : 1.036.031,90 €
Dépenses d'investissement : 904.079,36 €	Recettes d'investissement : 904.079,36 €

**Cette délibération est validée à l'unanimité.**

**3 : Vote du budget Forêt**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget annexe forêt arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 71.661,16 €	Recettes de fonctionnement : 71.661,16 €
Dépenses d'investissement : 26.000,00 €	Recettes d'investissement : 26.000,00 €

**Cette délibération est validée à l'unanimité.**

**4 : Vote du budget du Service des Eaux**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 du Service des Eaux arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 68.971,00 €	Recettes de fonctionnement : 68.971,00 €
Dépenses d'investissement : 308.495,57 €	Recettes d'investissement : 308.495,57 €

**Cette délibération est validée à l'unanimité.**

**5 : Vote du budget Energie Photovoltaïque**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 Energie Photovoltaïque arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 25.095,75 €	Recettes de fonctionnement : 25.095,75 €
Dépenses d'investissement : 55.176,00 €	Recettes d'investissement : 55.176,00 €

**Cette délibération est validée à l'unanimité.**

**6 : Application au régime forestier de 12 parcelles de bois**

Dans notre forêt communale, il existe 12 parcelles enclavées non soumises au régime forestier de l'ONF. Il est proposé de les soumettre.

Avantage : ces parcelles pourront bénéficier d'une gestion durable.

Inconvénient : elles seront soumises aux frais de gardiennage (en cas de vente de bois) et à la taxe à l'hectare (environ 15 € par an).

Voici la liste de ces parcelles et leur caractéristique :

Département du TERRITOIRE DE BELFORT									
Personne morale propriétaire	Territoire communal	Désignation cadastrale				Contenance totale	Surface à appliquer (ha)		
		Section	N° de parcelle	Ancien num	Lieu-dit				
Commune de LEPUIX	LEPUIX	AS	105	/	Les Vernes	1ha 04a 40ca	1,0440		
		AS	109	/		0ha 53a 90ca	0,5390		
		AS	106	/		0ha 86a 10ca	0,8610		
		AS	108	/		0ha 93a 00ca	0,9300		
		AS	98	/	La Gonfle	0ha 56a 70ca	0,5670		
		AS	79	/		0ha 57a 70ca	0,5770		
		AS	99	/		0ha 25a 00ca	0,2500		
		AS	100	/		1ha 12a 60ca	1,1260		
		AY	43	/	Prés Colin	0ha 34a 00ca	0,3400		
		AY	44	/		0ha 05a 07ca	0,0507		
		AY	45	/		0ha 37a 15ca	0,3715		
		AY	49	/	Goutte St Guillaume	0ha 61a 68ca	0,6168		
				<b>TOTAL :</b>					7,2730

Cette délibération est validée à l'unanimité.

**7 : groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier proposé par le département (renouvellement)**

La Commune adhère au groupement de commandes mis en place par le Département du Territoire de Belfort pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier depuis sa création.

Le marché actuel arrive à échéance le 31 décembre 2025 et le Conseil Municipal doit se positionner sur un éventuel renouvellement.

Monsieur le Maire rappelle qu'adhérer à un tel groupement permet à la commune de bénéficier de tarifs avantageux sur ses achats de produits de marquage routier.

Il propose donc de renouveler son adhésion au groupement de commandes lancé par le Conseil Départemental pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier.

Cette délibération est validée à l'unanimité.

**8 : Rapport local du suivi de l'artificialisation des sols**

Le décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 a rendu obligatoire la réalisation d'un rapport relatif à l'évaluation et au suivi l'artificialisation des sols dans la commune. L'objet est de connaître et de maîtriser la consommation foncière. Ce rapport doit être voté par le conseil municipal.

Sur la période 2011-2022 notre consommation de sols est de 12,02 ha dont 3,5 ha pour l'habitat, 8,3 ha pour les activités (carrière et site d'élevage de chiens). Sachant que la superficie de la commune est de 2969 ha cette consommation ne représente que 0,4%. De plus le site de la carrière a été désartificialisé avec l'arrêt de l'exploitation.

Ce rapport est validé à l'unanimité.

**9 : Négociation par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'un contrat d'assurance destiné à couvrir les risques financiers encourus du fait de la protection sociale des agents**

Le contrat d'assurance groupe, conclu par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort pour le compte des communes et établissements publics, et destiné à couvrir les risques financiers induits par l'absentéisme des agents, arrive à son terme à la date du 31 décembre 2025.

L'intérêt de ce type de contrat étant indéniable, le Centre de Gestion propose de procéder à la conclusion d'un nouveau contrat permettant la garantie des risques.

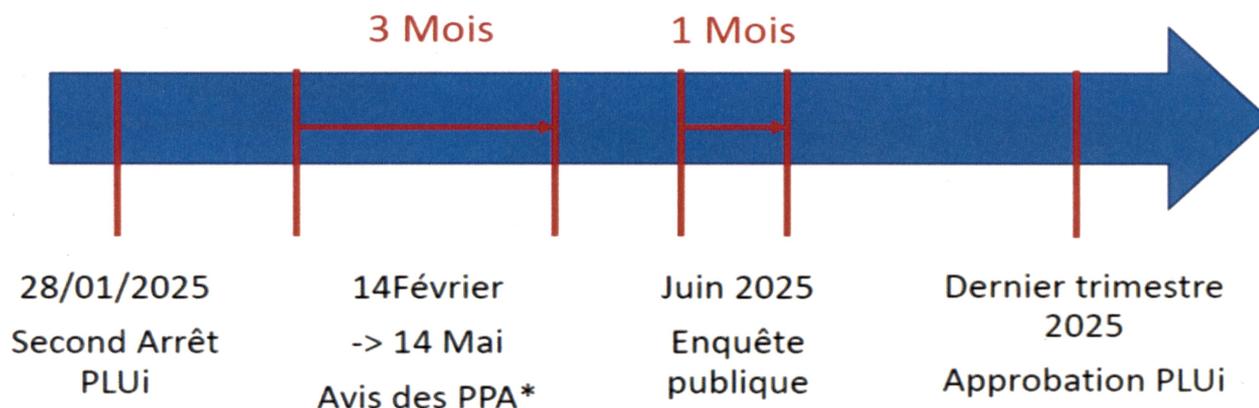
Afin de faciliter la conclusion de cette opération délicate et d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix possible, Monsieur le Maire propose, conformément aux dispositions du décret n° 86 552 du 14 mars 1986 susvisés, de donner à nouveau mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale pour opérer les opérations de négociation et de conclusion d'un contrat-groupe.

Cette délibération est validée à l'unanimité.

L'enquête publique concernant le PLUI aura lieu du 26 mai au 28 juin.



## Planning Prévisionnel Phase administrative PLUi



*Les dates précises de l'enquête publique ne sont pas encore fixées.  
Elles seront communiquées via les canaux habituels (Illiwap, affichage, presse, site internet)*

\*PPA : Personnes publiques associées

# Pourquoi le forfait incitatif augmente t'-il de 8,5 % en 2025 ?

## INVESTISSEMENT DE 2 500 000 EUROS POUR LES NOUVEAUX PROJETS 2025/2026

Nouvelle déchèterie à Masevaux avec de nouvelles filières **obligatoires**: produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment, espace dédié au réemploi.

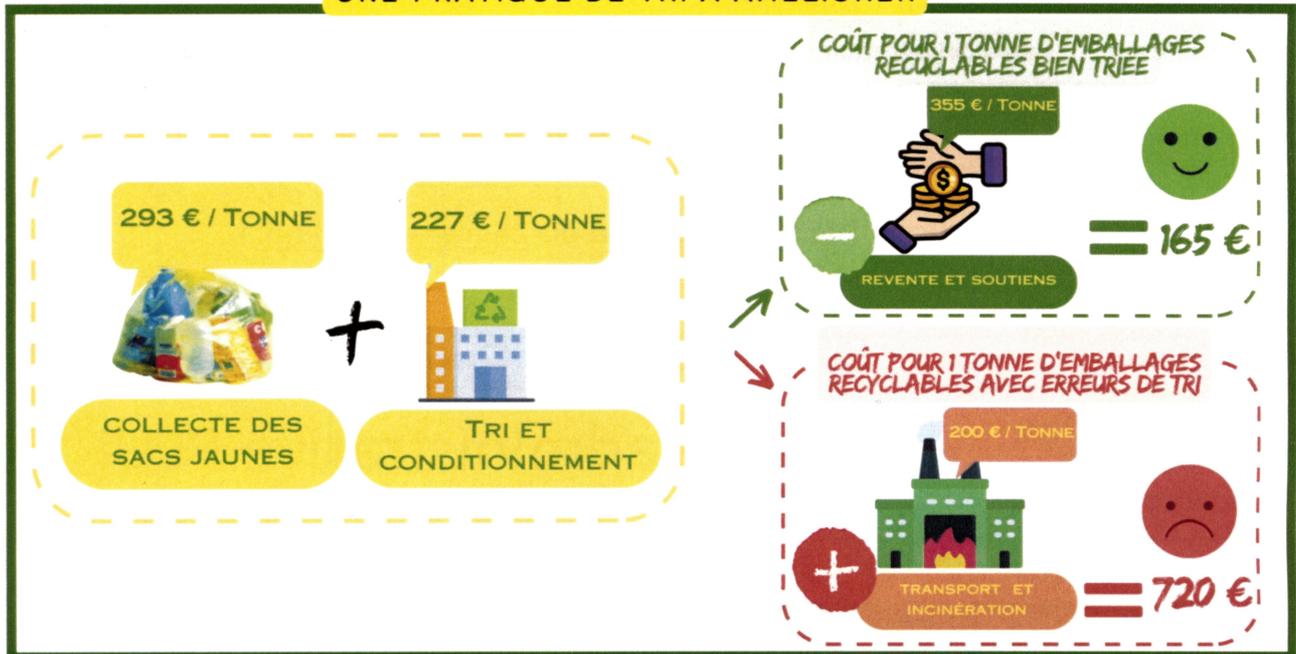
Nouvelle zone à déchets verts à Plancher Bas

## AUGMENTATION DES COÛTS DU SERTRID

Augmentation du coût de traitement de 10%

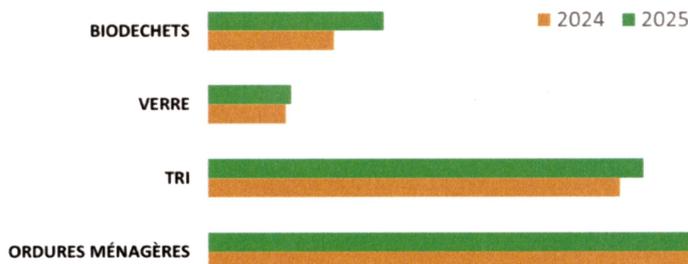
Augmentation des coûts de fonctionnement : maintenance, assurance, consommable (ex: 300 % pour l'urée qui traite les fumées en sortie de four)

## UNE PRATIQUE DE TRI À AMÉLIORER



## AUGMENTATION DE 300 000 EUROS PAR AN POUR LE NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE ET DE GESTION DES DÉCHÈTERIE

Coût de collecte et traitement



## INFLATION DE 12.8 % NON RÉPERCUTÉE SUR LA FACTURE DÉCHETS DEPUIS LE COVID

Tous les secteurs sont touchés :

Energie, services, assurances, matières premières



J'aime La Nature Propre (JLNP) est une opération participative et citoyenne de nettoyage de la nature, initiée par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) à travers l'Écocontribution.

Chaque année, cette initiative prend de l'ampleur et s'étend davantage sur tout le territoire, le temps d'un week-end, les 14, 15 et 16 mars 2025.

Dans nos forêts, sur les berges des rivières et le long des routes, les détritiques sont partout. Outre la pollution visuelle, ces déchets sont particulièrement néfastes pour la biodiversité



Équipés de gants, de sacs-poubelles, de gilets réfléchissants orange et de pinces fournis par l'organisation, les bénévoles se sont rendus dans différents endroits de la commune afin de ramasser les déchets.



Cette chasse aux déchets a permis de ramasser quelques kilos d'immondices de toute nature, allant de fil barbelé aux innombrables mégots de cigarette, en passant par les canettes en aluminium et autres bouteilles en verre ou en plastique !



## Ski Club de la Haute Savoureuse 90

L'assemblée générale s'est déroulée le 11 avril. Lors de cette réunion, tous les membres du bureau ont été réélus et les jeunes skieurs félicités pour leur présence aux entraînements, tout particulièrement Anaïs Chassignet qui est la seule compétitrice du club.

Cette jeune fille, née dans une famille de skieurs, pratique le ski depuis ses 3 ans et la compétition depuis ses 6 ans. À chaque saison hivernale, de nombreuses compétitions ont lieu dans les différentes stations des Vosges et des Alpes si l'enneigement n'est pas suffisant sur le massif Vosgien.

Grâce aux bons conseils et encouragements des entraîneurs du club François Hosatte et Claude Chassignet, Anaïs a disputé, cette saison, 12 courses dans les Vosges, 2 en Suisse et 2 à Châtel pour la finale de la Coupe des Vosges.

Ses meilleurs résultats en U14 : 1<sup>ère</sup> à La Bresse, 5<sup>ème</sup> en Coupe des Vosges et 2<sup>ème</sup> au championnat de Lorraine.



### La FANFARE de LEPUIX

organise son traditionnel défilé aux flambeaux **mercredi 7 mai** suivi d'un feu d'artifice aux ateliers municipaux

Rendez-vous 21h abri de bus pour distribution des lampions et départ du défilé.

Feu d'artifice à partir de 21h30 aux ateliers municipaux

Buvette , sandwiches.



**Le CLUB de L'AMITIE** vous invite  
aux portes ouvertes **samedi 24 mai 2025**  
à la salle communale de Lepuix.

Vente d'articles réalisés par les membres du club  
Vente de pâtisseries, buvette.

**REPAS** : Couscous, fromage, dessert, café au prix de 25 €

Animation Pierrot le Soliste



**Samedi 24 Mai**  
À partir  
de 10 heures  
Salle communale de Lepuix



Le club de l'amitié de Lepuix vous invite  
Pour une journée Portes ouvertes  
Vente d'articles réalisés par les membres du club



Vente de pâtisseries  
Buvette

Repas : \* - Couscous  
- Fromage  
- Dessert  
- Café

Animation : Pierrot le Soliste  
\*Prix : 25 € Hors boisson



**Big Ben s'installe à Lepuix pour un feu de la Saint-Jean spectaculaire !**

Depuis le 1er mars, les bénévoles du FC GIRO LEPUIX sont à pied d'œuvre pour organiser une nouvelle édition du traditionnel feu de la Saint-Jean. Un événement attendu qui promet cette année encore de réunir petits et grands autour d'un spectacle flamboyant.

Après un mois de préparation minutieuse en atelier, le 4 avril a marqué une étape clé dans la construction de la structure qui s'embrasera le soir du 21 juin.

Une dizaine de camions ont acheminé au stade de Lepuix l'ensemble des éléments nécessaires à la préparation du bûcher. Il ne reste plus qu'à assembler ces très 'gros Lego' pour que tout soit prêt le jour J.

Grande nouveauté cette année, la billetterie est désormais accessible en ligne !

Il est possible de réserver son billet d'entrée dès maintenant via la page Facebook du

FC GIRO LEPUIX ou sur le site Helloasso.com

Au programme de cette fête d'été : un concert 100 % Goldman pour faire chanter et danser les spectateurs, suivi d'un feu d'artifice éblouissant avant l'embrasement tant attendu de "Big Ben", la structure emblématique de cette édition.

L'ensemble des bénévoles vous donne rendez-vous le **21 juin** pour une nuit magique où la fête rejoint la tradition !

**FEU DE SAINT JEAN**  
**! JEAN**  
SAMEDI 21 JUIN  
STADE DE LEPUIX

CONCERT EXCEPTIONNEL  
TRIBUTE GOLDMAN  
FEU D'ARTIFICE  
EMBRASEMENT DU BUCHER

ENTREE 5€ AVEC ECOCUP NON CONSIGNE  
RÉSERVATION EN LIGNE VIA LA PAGE FACEBOOK FC GIRO LEPUIX

Logos of sponsors: CABETE, BELFORT, MOREL, Groupama, Crédit Mutuel, immau, MIROLO, TEMPS SPORT, Clément, Intex, etc.



### CALENDRIER DES MANIFESTATIONS LEPUIX 2025

#### MAI

ME	7	Feu d'artifice	La Clique	Ateliers municipaux
JE	8	Cérémonie		Monument aux morts
SA	11	Portes ouvertes		Scierie Demougé
SA	24	Portes Ouvertes	Club de l'Amitié	Salle Communale
ME	28	Trophée des étoiles	F. C. G. L.	Stade de Giromagny
JE	29	Trophée des étoiles	F. C. G. L.	Stade de Giromagny
SA	31	Concert	La Raquette Môtieuse	Tennis club

#### JUIN

SA	14	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale et locaux 4 rue de la Gonfle Chauveroché
SA	14	Pétanque	Raquette Môtieuse et SCHS	Stade Lepuix
DI	15	Repas champêtre	A. A. P. P. M. A.	Bassin de la pêche
SA	21	Feu de la St-Jean	F. C. G. L.	Stade Lepuix
DI	29	Kermesse	A. T. L.	Salle Jeanne d'Arc

#### JUILLET

LU	14	Bal populaire	Le Comité des fêtes	Salle communale
----	----	---------------	---------------------	-----------------

#### AOÛT

DI	10	Montée historique du Ballon	Historally	Route du Ballon d'Alsace
----	----	-----------------------------	------------	--------------------------

#### SEPTEMBRE

DI	6	Fête du village	La Clique	Salle Communale
SA	13	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale et locaux 4 rue de la Gonfle Chauveroché
JE	12	Sortie du club	Club de l'Amitié	Scierie
SA	20	Journée du patrimoine nocturne	Scierie communale	Scierie
DI	21	Journée du patrimoine	Scierie communale	Scierie

#### OCTOBRE

SA	4	Repas dansant	F. C. G. L.	Salle Communale
DI	12	Marche Populaire « Octobre rose »	Le Comité des fêtes	Salle communale

#### NOVEMBRE

MA	11	Cérémonie		Monument aux morts
SA	15	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale et locaux 4 rue de la Gonfle Chauveroché

#### DECEMBRE

SA	6	St Nicolas	La Clique-St Nicolas	Salle Jeanne d'Arc
DI	7	Repas de Noël	La municipalité	Salle communale
SA	13	Marché de Noël	F. C. G. L.	Stade de Lepuix

A. A. P. P. M. A. : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
 A. T. L. : Association du Temps Libre  
 F. C. G. L. : Football Club Giro-Lepuix  
 S. C. H. S. : Ski Club Haute Savoureuse  
 E. R. P. M. : En Route les Petits Môtieux